

Délibération n°08/12/2025-61

du lundi 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 17 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 7 novembre 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présente en visioconférence : Françoise COURANJOU
- Procurations : Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI), Philippe CHARRIN (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Daniel GAGNON, Pierre VASARELY

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Résidences et bourses Locus Sonus Vitae 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Considérant l'appel à résidence du laboratoire de recherche Locus Sonus Vitae

L'ESA, dans le cadre du laboratoire de recherche Locus Sonus Vitae, prévoit trois résidences de recherche d'une durée de 2 à 3 mois continus ou fractionnés, chacune en 2026 (entre janvier et septembre 2026).

Chaque résidence engage un forfait de 3 000 euros dédié à une bourse octroyée à chaque chercheur-artiste résident (dédommagement pour frais de transports, de production personnelle, et frais généraux pendant la durée de la résidence), auquel s'ajoutent les éventuels frais d'hébergement (préférentiellement dans la Villa si elle est disponible, ou dans un studio à Aix si la villa est occupée) et frais de mission ou de production dans la limite de 2 000 euros au total pour les trois résidents.

En contrepartie, le résident s'engage contractuellement à contribuer aux activités de recherche, pédagogiques et artistiques de l'école, dans un cadre de temps et de contenu prévu par un contrat de résidence.

Sur ces 3 résidences de recherche, l'ESA engage pour l'instant deux résidences, et en prévoit une 3^{ème} sous réserve d'obtention de co-financements :

- Résidence 1 : la bourse de 3 000 euros est financée dans le cadre de l'accord-cadre IREMAM-CNRS

- Résidence 2 : la bourse de 3 000 euros est financée par l'école dans le cadre du budget recherche octroyé par la DRAC
- Résidence 3 (sous réserve) : la bourse de 3 000 euros est suspendue, et sera co-financée ou simplement validée par l'école sous réserve d'obtention de moyens financiers pour la recherche de la part des contributeurs publics ou de contributeurs externes
- Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'école. Dans la mesure du possible, seront sélectionnés des résidents résidant pour au moins un d'entre eux à Aix ou Marseille, afin de limiter les frais.

Ces bourses seront attribuées par arrêté de la Directrice.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- AUTORISE l'accueil de 3 chercheurs-artistes dans le cadre d'un contrat de résidence entre janvier et septembre 2026 (résidences de 2 à 3 mois chacune)
- AUTORISE le versement d'une bourse de 3 000 euros, financée dans le cadre de l'accord-cadre IREMAM-CNRS, par arrêté de la directrice (résidence 1)
- AUTORISE le versement d'une bourse de 3 000 euros, financée par l'école dans le cadre du budget recherche octroyé par la DRAC, par arrêté de la directrice (résidence 2)
- AUTORISE le versement d'une bourse de 3 000 euros, sous réserve d'obtention de moyens financiers pour la recherche de la part des contributeurs publics ou de contributeurs externes, par arrêté de la directrice (résidence 3)
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026, au compte 65131 - Versement d'une bourse à un habitant pour financer des études ou la réalisation d'un projet

Fait à Aix en Provence, le 8 décembre 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY